

Le cahier des charges

pour le recyclage des revêtements de sols PVC

→ Revêtements acceptés (chutes de pose et de dépose)

■ Revêtements PVC homogènes

La composition est la même sur toute l'épaisseur. La constitution et le décor sont identiques partout.

■ Revêtements PVC hétérogènes

On observe plusieurs couches de compositions différentes. Une couche de surface transparente protège un décor imprimé. L'envers est une couche compacte ou de mousse.

■ Revêtements PVC VER (Vinyles Expansés en Relief)

Le relief de la couche de surface transparente suit le décor imprimé.

**Les restes de colle et de ciment ne gênent pas.
(À l'exception des colles bitumineuses)**

→ Revêtements refusés

■ Revêtements textiles, linoléum, revêtements en caoutchouc, revêtements sur liège, revêtements sur feutre ou jute, revêtements sur carton, revêtements contenant de l'amiante, revêtements collés avec des colles bitumineuses...

→ Que deviennent les déchets ?

■ Plusieurs unités de recyclage existent en Europe (Suède, Allemagne...). Chacune utilise sa propre technologie. Selon l'homogénéité des matériaux collectés et la technique de recyclage utilisée, ces déchets seront réintégrés dans de nouveaux revêtements de sols ou participeront à la fabrication d'autres applications (mélange pour route, mâts de drainage...).

Contactez-nous

SFEC - Sols Pvc^{PRO}

01.44.01.16.44

info@solspvcpro.com

www.solspvcpro.com

COLLECTE
2008

Le SFEC se réserve le droit de modifier à tout moment les modalités de l'opération « collecte 2008 ». Edition septembre 2007. RCS Paris B 318 621 802. solspvcpro.com

Les sols PVC & Le recyclage

COLLECTE
Opération pilote
2008



A l'initiative du SFEC,
le syndicat français des fabricants
de revêtements de sols résilients

& Sols Pvc^{PRO}

Bonar Floors | Forbo Sarlino | Gerflor | Sathis | Tarkett Bâtiment

Le contexte

→ Le tri sélectif, une contrainte qui se précise

■ L'environnement prend tous les jours de plus en plus d'importance dans la filière bâtiment. Les chantiers répondant à la démarche HQE® se multiplient et peuvent exiger la valorisation des déchets (cible 3, chantiers à faibles nuisances).

■ A moyen terme, en France, comme dans tous les pays européens, les décharges seront fermées aux déchets à fort potentiel énergétique, comme les plastiques, le bois ou le papier...

■ Des solutions devront alors être trouvées. Pour les entreprises qui posent ou déposent des revêtements de sols PVC, ceci se traduira par l'obligation d'effectuer un tri sélectif.

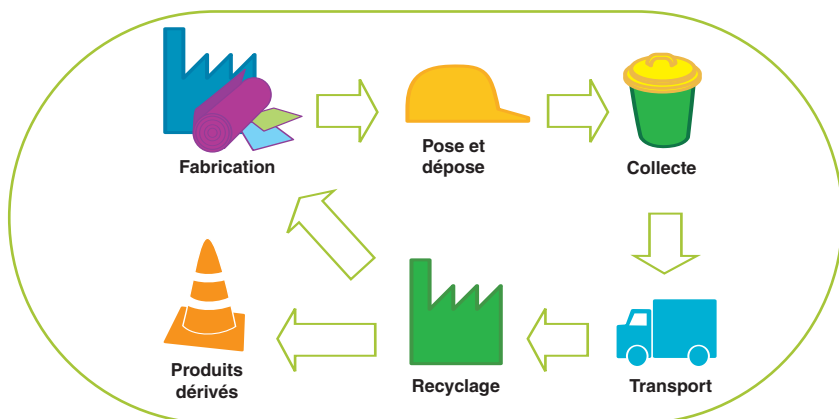
→ Le recyclage, un engagement volontaire des fabricants

■ Afin de répondre aux attentes croissantes des citoyens vis-à-vis d'une meilleure protection de l'environnement, les industriels du PVC regroupés au sein de « Vinyl 2010 » se sont engagés volontairement à recycler des quantités croissantes de déchets en fin de vie (pose et dépose).

■ Les fabricants européens de revêtements de sols PVC ont officiellement chiffré cet engagement : recycler 50% des déchets en fin de vie disponibles et collectables en Europe d'ici 2010.

■ Aujourd'hui plusieurs techniques de recyclage existent en Europe pour les revêtements de sols PVC et les filières de collecte commencent à se mettre en place.

■ En France, le SFEC, syndicat des fabricants de revêtements de sols résilients, lance à destination des entreprises de pose de sols PVC l'opération pilote « collecte 2008 ».



L'opération promotionnelle

→ A qui s'adresse l'opération pilote « collecte 2008 » ?

■ A toutes les entreprises qui posent ou déposent des revêtements de sols PVC en France.

→ Comment ça marche ?

■ Vous trie et stockez des déchets de revêtements de sols PVC*.

■ Le SFEC vous apporte une aide financière pour :
- la mise en place de bennes, caisses palettes grillagées ou sacs big bags permettant le tri,
- le transport et le recyclage des déchets.

→ A chacun son système de collecte !

■ **Reprise sur le site de votre entreprise**, lorsque le tonnage de déchets de sols PVC stocké est au minimum de 20 tonnes (chutes de pose et produits de dépose)*.

■ **Reprise en centre de tri** : une opération test est menée sur les régions de Nantes, Angers, Rennes, Auxerre et Mont-de-Marsan, sans limitation de tonnage. Nous contacter pour plus d'informations.

→ Une offre promotionnelle valable jusqu'au 31/12/2008

■ La location de bennes nécessaires au stockage sur site est remboursée à hauteur de 400 € maximum (équivalent à 4 mois de location pour une benne de 10 m³) ; le paiement est effectué une fois la conformité des déchets validée par l'unité de recyclage.

■ La mise à disposition de caisses palettes grillagées et de sacs big bags est possible à hauteur de 3 caisses palettes grillagées et de 4 sacs big bags par entreprise de pose.

■ Le transport vers l'unité de recyclage et le re-traitement sont gratuits.

